

## REGLEMENT FINANCIER

Année scolaire 2020/2021

	Maternelle	Primaire	Collège
<b>Contribution familiale annuelle</b>			
1 <sup>er</sup> enfant	869.00	869.00	869.00
2 <sup>ème</sup> enfant	789.00	789.00	789.00
3 <sup>ème</sup> enfant	567.00	567.00	567.00
Suivants	350.00	350.00	350.00
<b>Accueil temporaire inférieur à un mois, sous réserve de places disponibles</b>			
Facturation forfaitaire à la semaine et par enfant (Toute semaine commencée est due)	25.00	25.00	25.00
<b>Adhésions facultatives</b>			
Cotisation APEL par famille (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) *	23.00	23.00	23.00
Licence UNSS			27.00
<b>Prestations scolaires obligatoires</b>			
Livres, fournitures scolaires et supports pédagogiques	Variable	Variable	Variable
<b>Prestations facultatives annuelles</b>			
Bibliothèque (prêt de livres)			3.00
Activités et sorties pédagogiques	Variable en fonction de l'activité	Variable en fonction de l'activité	Variable en fonction de l'activité
Garderie 7h30 - 8h00	178.00	178.00	178.00
Garderie – Etude <small>Ecole à partir de 16h 45 Collège à partir de 17h</small>			
jusqu'à 17h30	279.00	279.00	279.00
jusqu'à 18h15	386.00	386.00	386.00
<i>Dans le cadre de l'accueil temporaire Inférieur à un mois</i>	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Présence exceptionnelle <i>Forfait mensuel dans la limite de 4 jours</i>	20.00	20.00	20.00
Demi-pension <i>Facturation à l'unité</i> Prix du repas	5.17	5.27	5.47
<b>Frais annexes</b>			
Frais de dossier à l'inscription			
1 <sup>er</sup> enfant	50.00	50.00	50.00
Suivants (inscrits pour la même rentrée scolaire)	20.00	20.00	20.00
Acompte inscription			
1 <sup>er</sup> enfant, dégressif pour les suivants inscrits pour la même rentrée scolaire	85.00	85.00	85.00
Frais de rejet de prélèvement	12.00	12.00	12.00
Badge élève remplacement		5.00	5.00

\*Si vous ne souhaitez pas adhérer, merci de le notifier par écrit au service comptabilité avant le 15 octobre.

Les tarifs sont donnés pour une année scolaire sauf pour la demi-pension, l'étude et garderie exceptionnelles et les frais annexes.

**MODALITES DE PAIEMENT** : un acompte de 100 € par enfant est prélevé au début des mois de septembre et octobre. Les familles reçoivent un échéancier avec la facture annuelle indiquant le montant des échéances de novembre 2020 à juin 2021. Les frais de demi-pension seront prélevés d'octobre à juillet en même temps que la scolarité

**Tout impayé sera adressé à un huissier de justice pour mise en œuvre des poursuites légales.**

**En outre en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.**